

ZFE : Zone à Faibles Émissions

GUIDE PRATIQUE

Pour les habitants et les professionnels
de la Métropole de Lyon

**Des lendemains
qui respirent**

MÉTROPOLE

GRAND LYON





SOMMAIRE

ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE) : CONTEXTE ET ENJEUX	6
LE FONCTIONNEMENT DE LA ZFE AU SEIN DE LA MÉTROPOLE DE LYON	10
<hr/>	
L'AGENCE DES MOBILITÉS vous accompagne et vous guide	14
La solution des TRANSPORTS EN COMMUN	16
La solution du VÉLO	18
Les solutions de MOBILITÉ PARTAGÉE	20
La solution de LA MARCHÉ À PIED	22
<hr/>	
LES AIDES AU CHANGEMENT DE VÉHICULES & LES DÉROGATIONS	
POUR LES PARTICULIERS	24
POUR LES PROFESSIONNELS	28

ZFE : Zone à Faibles Émissions

GUIDE PRATIQUE

Pour les habitants et les professionnels
de la Métropole de Lyon



© Métropole de Lyon / Thierry FOURNIER

**Le 8 juillet 2022 était inauguré
le 1^{er} tronçon de la Voie Lyonnaise 1,
à terme longue de 17 km et qui rellera
Vaulx-en-Velin à Saint-Fons.**

Madame, Monsieur,

Depuis trop longtemps, les Grands Lyonnais subissent un air pollué, bien au-delà des seuils d'alerte sanitaire. Le trafic routier est à l'origine d'une partie importante de cette pollution, qu'il s'agisse du dioxyde d'azote ou des particules fines. Or la mauvaise qualité de l'air affecte au quotidien la santé de chacun d'entre nous, elle réduit directement l'espérance de vie des plus fragiles. Son impact structurel limite la pertinence d'une gestion par les pics de pollution telle qu'elle s'est pratiquée depuis les années 1990.

Cette situation n'a rien d'une fatalité, pas plus qu'elle n'est tolérable. C'est pourquoi la Métropole de Lyon a décidé d'amplifier la Zone à Faibles Émissions (ZFE) mise en place en 2020 pour les véhicules des professionnels. Compte tenu du niveau de la pollution, la loi imposait cette décision. Pour autant, la Métropole a des marges de manœuvre pour définir les modalités de la ZFE et les mesures d'accompagnement. Elle a choisi une approche originale, qui mêle ambition, pragmatisme et concertation méthodique à l'aune de trois convictions :

- ▶ La ZFE constitue une opportunité pour accélérer le développement des solutions de mobilité compatibles avec le défi climatique et la qualité de vie en ville : transports collectifs, vélo, autopartage, covoiturage, tous ces modes de déplacement profitent d'un bouillonnement d'initiatives.
- ▶ La ZFE doit se doubler de mesures de justice sociale, avec notamment des aides financières et un temps d'adaptation supplémentaire pour les personnes et familles à faibles ressources.
- ▶ La ZFE permettra à notre métropole de gagner du temps dans la transition vers les motorisations décarbonées (électrique, bio-GNV...), pour les personnes comme pour les marchandises. L'objectif d'un air plus sain peut et doit servir la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, dont les canicules de l'été 2022 ont à nouveau rappelé le caractère d'impératif absolu.



Bruno Bernard

© Métropole de Lyon / Olivier CHASSIGNOLE

*Président de la Métropole de Lyon,
Président de Sytral Mobilités*

Au 1^{er} septembre 2022, les véhicules classés Crit'Air 5 et non classés ne pourront donc plus circuler ni stationner au sein du périmètre de la ZFE. Pour permettre à chacune et chacun de connaître le dispositif et s'adapter, une période pédagogique est en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2023. Le guide dont vous entamez la lecture est un condensé pratique de tout ce qu'il faut savoir sur la ZFE et sur les mesures d'accompagnement dont vous pouvez profiter.

Vous êtes propriétaire d'un véhicule concerné par la nouvelle réglementation ? Solutions de mobilité alternatives, aides financières à l'acquisition d'un véhicule moins polluant, dérogations, vous trouverez forcément un premier niveau de réponse à vos besoins dans les pages suivantes. Ensuite, les conseillers de l'Agence des Mobilités sont là pour vous aider à bien cerner les possibilités, et faciliter les démarches que vous aurez retenues. N'hésitez pas à les contacter, par voie numérique ou pour un rendez-vous au 120, rue Masséna - 69006 Lyon !

Vous vous questionnez plus largement sur les moyens de réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre liés à vos trajets quotidiens ? Ce guide pourra vous fournir des pistes de solutions nouvelles pour vous déplacer autrement.

Madame, Monsieur, ensemble, nous pouvons faire de cette nouvelle réglementation un atout pour la santé et la mobilité quotidienne de tous les Grands Lyonnais. Soyez assurés de la pleine mobilisation des élus et des équipes de la Métropole de Lyon en ce sens.

ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE) : CONTEXTE ET ENJEUX

Qu'est-ce qu'une ZFE? Quels sont ses objectifs? Pourquoi et comment la Métropole de Lyon s'empare de ce dispositif pour améliorer de façon significative la santé et la qualité de vie de ses habitants? Décryptage.

**Agir tous ensemble
pour la qualité de l'air
et pour améliorer
la santé de chacun.**



La qualité de l'air : un enjeu de santé publique

Chaque année, la pollution de l'air génère environ 40 000 décès prématurés, selon Santé Publique France (2021).

Elle provoque également quantité d'affections et de maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, asthme...), une récente étude a même pointé du doigt le lien entre teneur en dioxyde d'azote et cancer du sein¹.

La Métropole de Lyon intègre depuis longtemps la préservation de la qualité de l'air dans ses objectifs. En 10 ans de lutte active, des baisses d'émissions significatives ont été obtenues pour la majorité des polluants. Il reste toutefois d'importantes marges de progression.

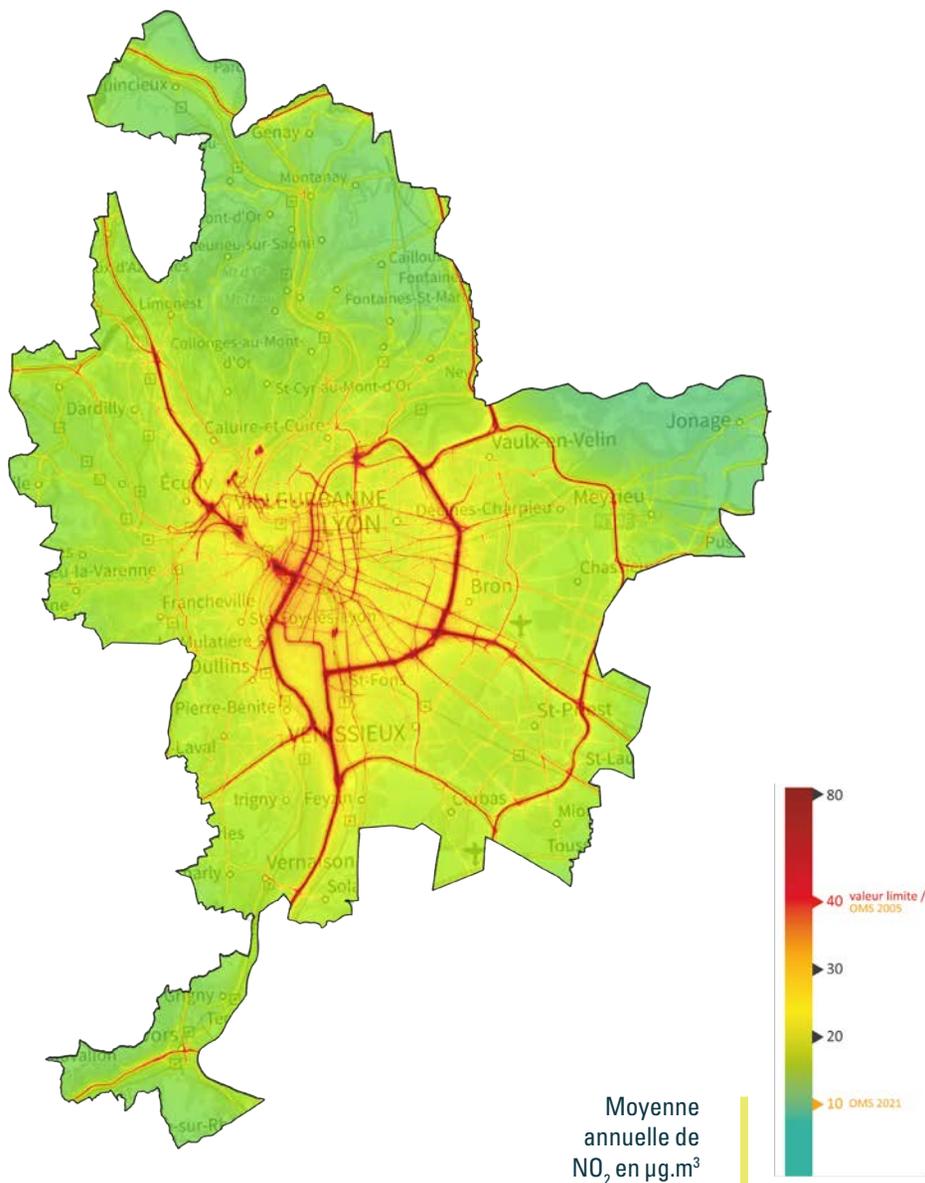
Sur le territoire de la métropole de Lyon, le trafic routier est à l'origine d'une part importante de la pollution atmosphérique²:

58%

pour le dioxyde d'azote (NO₂),
émis à plus de 94 %
par les moteurs diesel

18%

pour les particules fines
(PM10 et PM2,5)



Carte d'exposition de la population au NO_2 à l'échelle de la Métropole de Lyon en 2019 (moyenne annuelle).

Source Atmo AuRA 2020

1 - Source : Inserm, CNRS, Université Grenoble Alpes 2021.

2 - Source ATMO données de 2019.

ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE) : CONTEXTE ET ENJEUX

La ZFE : un outil de reconquête de la qualité de l'air

Restreindre la circulation automobile des véhicules les plus polluants au sein d'un périmètre donné : c'est tout le sens des ZFE. Déjà adoptées par plus de 250 villes ou métropoles européennes, leur principe est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions de polluants provenant du trafic routier.

ZFE/CIRCULATION DIFFÉRENCIÉE : NE PAS CONFONDRE

Une ZFE agit toute l'année sur la pollution de fond induite par le trafic routier, la plus nocive pour la santé sur le long terme.

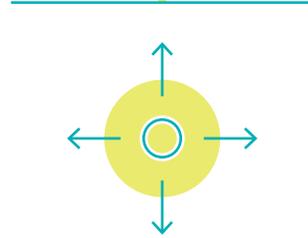
La circulation différenciée ou alternée est une mesure ponctuelle, mise en place lors des épisodes de pics de pollution afin d'éviter que la situation ne se détériore davantage. L'instauration d'une ZFE doit justement mettre un terme aux pics de pollution.

Un mot sur le contexte français

- **L'outil a fait l'objet de débats au Parlement pendant de longues années,** d'abord sous l'appellation « zones d'action prioritaire pour l'air » puis celle de « zones à circulation restreinte ». Il a été proposé pour la 1^{re} fois aux collectivités territoriales *via* la loi d'orientation sur la transition énergétique de 2015.
- **La loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 a rendu obligatoire la création d'une ZFE dans les métropoles où les normes de qualité de l'air sont structurellement enfreintes :** Paris, Grenoble, Lyon, Strasbourg, Aix-Marseille-Provence, Montpellier...
- **La loi Climat et Résilience de 2021 est venue préciser le tempo,** avec un calendrier progressif d'interdiction des véhicules les plus polluants :
 - interdiction des véhicules Crit'Air 5 au plus tard le 1^{er} janvier 2023
 - interdiction des véhicules Crit'Air 4 au plus tard le 1^{er} janvier 2024
 - interdiction des véhicules Crit'Air 3 au plus tard le 1^{er} janvier 2025

La loi impose dans le même temps la création d'une ZFE pour l'ensemble des agglomérations de plus de 150 000 habitants d'ici à 2024. Ainsi, dans l'Hexagone, 44 ZFE seront opérationnelles en 2025.





L'urgence d'aller encore + loin, avec une ZFE amplifiée

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Métropole de Lyon a déployé une ZFE ciblée sur les véhicules des professionnels, à savoir les poids lourds et les véhicules utilitaires légers.

Malgré cela, les particules fines et le dioxyde d'azote restent encore trop présents dans l'air, avec des dépassements réguliers des seuils réglementaires, notamment aux abords des axes routiers majeurs et au cœur de l'agglomération, mais aussi des dépassements généralisés des seuils définis par l'OMS.

En conséquence, la Métropole de Lyon a décidé d'étendre les restrictions de circulation aux véhicules des particuliers, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Les finalités ?

- **Améliorer significativement la qualité de l'air.**
- **Protéger les habitants les plus fragiles et les plus exposés** (enfants, personnes âgées, riverains de grands axes...).

Pour que respirer un air sain ne soit pas un luxe !

La Métropole prépare les étapes suivantes d'amplification de la ZFE. Le projet et de nouvelles mesures d'accompagnement font l'objet d'une concertation réglementaire à l'automne 2022, avant d'être précisés en 2023.

LES SINGULARITÉS DE LA DÉMARCHE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

▼
Co-construire sa feuille de route avec les habitants et les acteurs économiques locaux : mobiliser l'intelligence collective afin de trouver le juste équilibre entre les bénéfices santé attendus et les contraintes occasionnées.

▼
Faire de la ZFE une opportunité pour accélérer le déploiement de solutions de mobilité pérennes et au service de tous : modes actifs, transports collectifs, autopartage, covoiturage, facilités de recharge des véhicules propres, parc-relais, etc.

▼
Soutenir les Grands Lyonnais dans leurs changements de comportements vers des mobilités respectueuses de l'environnement : conseils, tarifications attractives et aides financières.

LE FONCTIONNEMENT DE LA ZFE AU SEIN DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Véhicules concernés, périmètre, vignettes Crit'Air, calendrier, contrôles et verbalisations : soyez incollables sur la mise en œuvre concrète de cette ZFE amplifiée ! Le plein d'infos.

Quels sont les véhicules concernés ?

À compter du 1^{er} septembre 2022, sont interdits les véhicules Crit'Air 5 et non classés, soit :

- les voitures immatriculées pour la première fois avant le 1^{er} janvier 1997 ou, s'il s'agit d'un véhicule diesel avant le 1^{er} janvier 2001,
- les deux-roues motorisés immatriculés pour la première fois avant le 1^{er} juin 2000.

Pour mémoire, la ZFE est déjà inaccessible aux poids lourds et véhicules utilitaires légers (de catégorie N) classés Crit'Air 5, 4 et 3 ou non classés.

Ces restrictions sont applicables au sein du périmètre de la ZFE :

- 7 jours/7 et 24 heures/24 ;
- en circulation comme en stationnement.

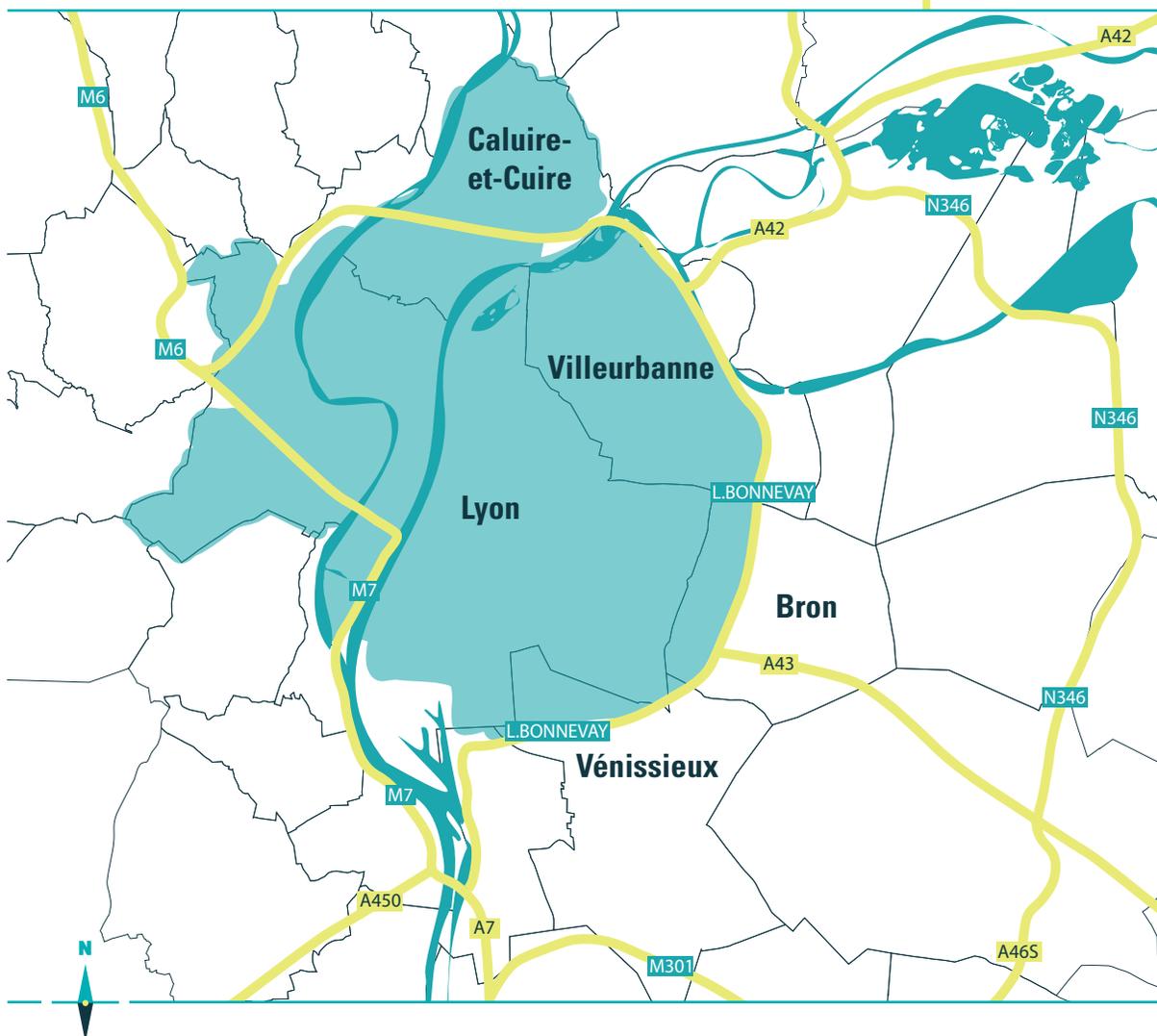
Quel est le périmètre de la ZFE ?

La ZFE s'étend sur plusieurs communes :

- Lyon (à l'exception des secteurs du port Édouard Herriot dans le 7^e arrondissement, et de Saint-Rambert dans le 9^e),
- Caluire-et-Cuire (intégralité de la commune),
- Villeurbanne, Bron et Vénissieux sur les secteurs situés à l'intérieur du boulevard périphérique Laurent Bonnevey.

Les règles de la ZFE ne s'appliquent pas aux grands axes (M6-M7, périphérique nord et boulevard périphérique Laurent Bonnevey).

À noter : l'extension du périmètre de la ZFE est en projet. Elle fera l'objet d'une concertation réglementaire à l'automne 2022.



- ZFE:
Zone à Faibles Émissions
- Limites des communes
de la Métropole de Lyon
- Voies rapides
hors ZFE



La Métropole de Lyon a souhaité pousser le curseur + loin que ne l'impose aujourd'hui la loi Climat et Résilience, en planifiant dès à présent l'interdiction des Crit'Air 2 dans un périmètre central. Pour quelles raisons ?

- **Un objectif assumé de sortie du diesel en cœur d'agglomération**, indispensable pour obtenir des résultats significatifs en matière de qualité de l'air et de santé publique.
- **La volonté également d'anticiper de futures restrictions réglementaires** et de donner de la visibilité aux habitants de la Métropole.

LE FONCTIONNEMENT DE LA ZFE AU SEIN DE LA MÉTROPOLE DE LYON

QUI DIT ZFE DIT VIGNETTES CRIT'Air !

Pour circuler dans une ZFE, la vignette Crit'Air est obligatoire, que ce soit pour les particuliers ou les professionnels. C'est elle qui différencie les véhicules en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques¹.



100 % électriques
 et à hydrogène.



Véhicules gaz ou hybrides rechargeables, véhicules essence depuis le 1^{er} janvier 2011 pour les voitures, depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les motos et 1^{er} janvier 2018 pour les cyclomoteurs.



Véhicules essence et hybrides entre 2006 et 2010, véhicules diesel depuis le 1^{er} janvier 2011 pour les voitures, entre 2007 et 2016 pour les motos et entre 2007 et 2017 pour les cyclomoteurs.



Véhicules essence et hybrides, entre 1997 et 2005, diesel entre 2006 et 2010, entre le 1^{er} juillet 2004 et le 31 décembre 2006 pour les motos et les cyclomoteurs.



Véhicules diesel, entre 2001 et 2005 pour les voitures, entre le 1^{er} juin 2000 et le 30 juin 2004 pour les motos et les cyclomoteurs.



Véhicules diesel, entre 1997 et 2000.

LE CALENDRIER À MÉMORISER

Si la nouvelle réglementation de la ZFE entre en vigueur au 1^{er} septembre 2022, la Métropole de Lyon a tenu à mettre en place une phase pédagogique de quatre mois courant jusqu'au 31 décembre 2022.

Objectif : permettre à chacun de prendre le temps de s'informer et d'adapter ses pratiques de mobilité.

Ce qui est acté

**Du 1^{er} septembre 2022
 au 31 décembre 2022**
 Phase pédagogique
 pour les véhicules particuliers
 et les deux-roues motorisés
 Crit'Air 5 et non classés

**1^{er} janvier
 2023**
 Interdiction
 des Crit'Air 5



Attention

Certains sites internet frauduleux proposent des vignettes Crit'Air bien plus chères... et qui, de plus, ne sont pas homologuées !



Montant

3,70 € par véhicule (frais de port inclus) - Tarif en vigueur au 01/07/2022

Pour commander votre vignette

- ▶ En ligne sur le site www.certificat-air.gouv.fr
- ▶ Par courrier : remplissez le formulaire téléchargeable sur www.certificat-air.gouv.fr, joignez votre règlement et envoyez le tout à :
Service de délivrance des certificats qualité de l'air
BP 50637 - 59506 Douai Cedex



Du contrôle pédagogique... à la possibilité d'une sanction...

Après une phase pédagogique de quatre mois, place à la verbalisation.

Vous ne respectez pas les interdictions liées à la ZFE, vous n'avez pas la vignette Crit'Air apposée sur votre pare-brise, vous n'avez pas la bonne vignette correspondant à votre véhicule ? Sachez que vous vous exposez à une contravention (conformément à l'article R411-19-1 du Code de la Route).

- ▶ **68 €** pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (*amende de classe 3*).
- ▶ **135 €** pour les poids lourds, cars et autocars (*amende de classe 4*).

Dans un premier temps, les contrôles seront effectués par les forces de polices municipale et nationale, aussi bien sur les véhicules en stationnement qu'en circulation.

À terme, le contrôle de la ZFE sera assuré par des radars à lecture automatisée des plaques d'immatriculation, positionnés en bordure et à l'intérieur du périmètre. Les propriétaires des véhicules en infraction seront avisés par courrier de leur verbalisation, comme c'est actuellement le cas pour les excès de vitesse.



Non classés

Avant 1997 pour les voitures et avant le 31 mai 2000 pour les motos et cyclomoteurs.

Ce qui est annoncé et fera l'objet d'une concertation réglementaire à l'automne 2022

1^{er} janvier 2024

Interdiction des Crit'Air 4

1^{er} janvier 2025

Interdiction des Crit'Air 3

1^{er} janvier 2026

Interdiction des Crit'Air 2

1 - www.certificat-air.gouv.fr/files/tableaux_classement.pdf

L'AGENCE DES MOBILITÉS VOUS ACCOMPAGNE ET VOUS GUIDE

Vous êtes concerné par la ZFE et souhaitez connaître les différentes options qui s'offrent à vous ? Les conseillers de l'Agence des Mobilités sont là pour répondre à vos questions et vous aider à trouver les solutions les plus adaptées à votre situation.



L'Agence des Mobilités est un lieu d'information tous publics sur l'ensemble des solutions de mobilité existantes sur le territoire de la métropole. Des experts sont disponibles pour vous offrir un service de conseil personnalisé.

Que vous soyez un professionnel ou un particulier, vous pouvez bénéficier d'un rendez-vous individuel gratuit pour :

- établir un diagnostic de vos déplacements récurrents,
- être orienté vers les aides ou dérogations auxquelles vous pouvez prétendre,
- découvrir et échanger sur des solutions de mobilité alternatives pouvant correspondre à vos besoins.

Le rendez-vous peut se dérouler :

- dans les locaux de l'Agence des Mobilités, située 120 rue Masséna (Lyon 6^e),
- en visioconférence, si vous êtes à l'aise avec les outils numériques.

Pour prendre rendez-vous, vous avez le choix entre :

- vous rendre sur le site Internet www.toodego.com/ZFE,
- téléphoner au 04 78 63 40 00 (service ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h),
- vous rendre directement à l'Agence des Mobilités – 120 rue Masséna, Lyon 6^e.
 - Arrêts TCL Part-Dieu/Jules-Favre et Part-Dieu/Vivier-Merle
 - Station Vélo'v Part-Dieu/Deruelle

**UN ACCOMPAGNEMENT
INDIVIDUALISÉ. DES RÉPONSES
ADAPTÉES : DEUX CONDITIONS
ESSENTIELLES AUX PREMIERS PAS
VERS UN CHANGEMENT DE MOBILITÉ**



L'Agence des Mobilités est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Fermeture le mardi matin.

**750
BORNES
DE RECHARGE
ÉLECTRIQUE**

accessibles d'ici à fin 2022 aux particuliers et aux professionnels, 7j/7j et 24h/24h.

VOUS ET VOTRE VOITURE : FAITES LE POINT SUR VOS BESOINS

Et si la mise en place de la ZFE était l'occasion de vous pencher sur l'usage de votre véhicule, et ce qu'il vous coûte en temps et en argent ! Quelques questions à vous poser pour faire le bilan et imaginer de nouvelles habitudes pour vous déplacer.

Que représente au quotidien l'utilisation de mon véhicule ?

- Combien me coûte mon véhicule tous les mois (assurance, carburant, entretien, péage, stationnement...)?
- Combien de fois par mois est-ce que je l'utilise ?
- Est-ce que je dois régulièrement consacrer du temps à aller faire le plein de carburant ?
- Lors de mes derniers trajets, ai-je perdu du temps à chercher une place de stationnement ou dans des embouteillages ?

Puis-je imaginer d'autres solutions sur certains trajets ?

- Le trajet fait moins de 2km, pourquoi ne pas m'y rendre à pied ?
- En bus, ça me paraît long, mais si je testais ? Car finalement plus de temps perdu à chercher à se garer !
- À vélo, c'est compliqué, je dois déposer les enfants, mais je peux peut-être essayer un vélo-cargo ?

Et si je n'ai pas d'autre choix que celui d'utiliser mon véhicule ?

- Puis-je proposer mon trajet au covoiturage et ainsi offrir une solution de transport à quelqu'un d'autre tout en partageant les frais ?
- Puis-je me former à l'écoconduite pour moins de stress et faire jusqu'à 30 % d'économie de carburant ?
- Si mes besoins sont ponctuels, est-ce que je peux m'abonner à un service d'autopartage ?



© Métropole de Lyon / Anaïs MERCY

Expérimentation et foyers-pilotes

Pour accompagner au mieux les Grands Lyonnais dans l'amplification progressive de la ZFE et pour permettre aux conseillers de l'Agence des Mobilités de jouer pleinement leur rôle, la Métropole de Lyon a mené une expérimentation innovante auprès de 20 foyers-pilotes.

L'occasion également d'affiner les outils d'accompagnement créés (autodiagnostic, test de mobilité, simulation de changement de véhicule...), et de cerner les freins et les leviers au changement de pratique. Pour un discours convaincant, les expériences vécues sont toujours les plus stimulantes !

LA SOLUTION DES TRANSPORTS E

Le réseau TCL est le 2^e réseau de transports en commun en France. Il offre aux habitants un service de qualité pour de nombreuses destinations. De quoi laisser votre auto au garage ! En complément des TCL, le réseau TER permet de relier efficacement certaines communes et les territoires voisins de la Métropole de Lyon.

À bord du réseau TCL

Géré par Sytral Mobilités, le réseau des Transports en Commun Lyonnais (TCL) s'étend sur les 59 communes de la Métropole de Lyon et 14 communes voisines. Il compte à ce jour :

- 4 lignes de métro,
- 7 lignes de tramway,
- 1 ligne de tramway spéciale Rhônexpress pour rejoindre l'aéroport,
- + de 100 lignes de bus (dont 28 lignes au service renforcé),
- 2 lignes de funiculaire.

Au total, ce sont plus de 3 000 points d'arrêts qui sont desservis. Un réseau qui s'est largement étoffé et densifié ces dix dernières années, qui assure près de 1,9 million de voyages quotidiens, et qui va continuer à se développer !



Pour consulter
les projets

Le plan de mandat 2020-2026 de Sytral Mobilités prévoit 10 nouveaux projets d'investissements structurants parmi lesquels :

- le déploiement de 4 nouvelles lignes de tramway,
- une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS),
- l'augmentation de la capacité et de la performance du réseau bus.



© Métropole de Lyon / Anaïs MERCEY

Une tarification solidaire, marque de fabrique d'un réseau pensé pour toutes et tous

Depuis le 1^{er} janvier 2021, pour permettre au plus grand nombre d'emprunter le réseau TCL sans contrainte financière, une tarification solidaire allant jusqu'à la gratuité a été mise en place. Plus de 150 000 habitants en bénéficient, notamment des personnes et familles qui ne possèdent pas de véhicule compte tenu de leurs ressources.

- **Gratuité accordée aux bénéficiaires des minima sociaux** : allocataires du Revenu de Solidarité Active, de l'Allocation Adulte Handicapé, du Revenu Solidarité Jeunes mis en place par la Métropole.
- **Abonnement réduit à 10€/mois** pour de nombreuses catégories de personnes à faibles ressources, dont les étudiants boursiers.

En savoir + tcl.fr

Et aussi du transport à la demande

- ▶ Du transport à la demande dans 3 secteurs (Vallée de la Chimie, Techlid et Mi-Plaine)
Renseignements : **Allo TCL - 04 26 10 12 12**
du lundi au dimanche de 6h à 22h

- ▶ **Optibus**, transport à la demande pour les personnes en situation de handicap
En savoir + optibus.fr

N COMMUN

En train

Chaque jour, 1 200 trains desservent Lyon et 155 000 voyageurs utilisent le réseau TER, géré par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les différentes branches de l'étoile ferroviaire lyonnaise sont actuellement desservies par un train toutes les demi-heures aux heures de pointe, de 6h à 21h. La Métropole de Lyon et Sytral Mobilités ont engagé des discussions avec la Région pour améliorer ce service et renforcer l'intégration tarifaire avec le réseau TCL.

© Métropole de Lyon / Olivier CHASSIGNOLE



- ▶ À terme, l'objectif visé est celui d'un service de type RER, avec un train toutes les 15 minutes et des connexions fluides avec le réseau TCL.

D'ores et déjà, il existe un abonnement TER+TCL à prix attractif.

Infos trafic et achat de billets sur : ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes

- ▶ Le bon plan : combinez le TER et l'autopartage dans 22 gares du réseau !
Avec votre carte OÙRA! ou votre titre de transport TER, réservez directement une voiture en libre-service sur Internet ou par téléphone. Elle vous attendra à votre arrivée en gare.
Infos sur lpa.citiz.coop



Le plan interactif

Calculez votre itinéraire, consultez les horaires de passage, recherchez un arrêt, etc.

**Disponible sur tcl.fr
et l'app TCL Live**

Les Parc Relais (P+R)

On compte 23 parcs relais sur le réseau TCL, totalisant plus de 8 000 places de stationnement automobile : ils sont gratuits pour les clients TCL munis d'un titre de transport en cours de validité (ticket ou abonnement). Ceux en correspondance avec les lignes de métro sont **ouverts jusqu'à 3h du matin les vendredis et samedis** (contre 1h du matin en semaine).

En complément, **750 places abritées, sécurisées et gratuites sont proposées pour les vélos.**

Pour qui ? Les abonnés TCL d'une carte Técély ou d'une carte OÙRA! inscrits au service. Il existe également **26 parcs relais aux abords du réseau TER**, sans contrôle d'accès, pour un total

de **3 500 places** environ.



LA SOLUTION DU VÉLO

Avec une distance moyenne de déplacement de 5 km au sein de la métropole et le coup d'accélérateur en cours sur le développement des infrastructures, la pratique du vélo est promise à une puissante dynamique, y compris dans des territoires où elle s'avérait moins propice grâce à l'assistance électrique et aux Voies Lyonnaises. Et vous, vous enfourchez quand votre monture ?

Vers une Métropole 100% cyclable

D'ici à 2026, doubler ses infrastructures cyclables et multiplier par trois l'usage du vélo : telles sont les ambitions de la Métropole de Lyon. Parmi ses leviers, les Voies Lyonnaises, dont un premier tronçon était inauguré le 8 juillet dernier (section de la VL1). Pensées comme un réseau de transport en commun, les 13 lignes relieront les communes de la périphérie au cœur de l'agglomération, ainsi que les villes de la première couronne entre elles, pour un maillage optimal du territoire.

Leur avantage ? Larges de 3 à 4m, sécurisées, elles permettront les dépassements entre vélos, y compris celui des vélos-cargos. Pour se déplacer de façon plus sûre... et plus rapide ! Des trajets quotidiens bien plus longs deviennent possibles, en particulier pour les utilisateurs de vélo à assistance électrique.

Vélo'V et MyVélo'V : à chaque profil, son abonnement

Que vous soyez vélo « tradi » ou vélo à assistance électrique, pour un jour ou pour trois mois, vous trouverez la formule de location qui vous convient. Avec des tarifs préférentiels pour les 18/25 ans et les bénéficiaires du RSA.

En savoir + velov.grandlyon.com



- 1 Vaulx-en-Velin — Saint-Fons — 21 km
- 2 Cailloux-sur-Fontaines — Mions — 32 km
- 3 Quincieux — Givors — 57 km
- 4 Lissieu — Villeurbanne — 22 km
- 5 Saint-Fons par Francheville, Bron — 46 km
- 6 Rillieux la Pape — Saint-Genis-Laval — 20 km
- 7 Rillieux — Solaize — 34 km

- 8 La Tour-de-Salvagny — Bron — 28 km
- 9 Jonage — Saint-Genis-Laval — 37 km
- 10 Marcy-l'Étoile — Meyzieu — 31 km
- 11 Craponne — Chassieu — 25 km
- 12 Lyon — Saint-Priest — 20 km
- 13 Rillieux — Corbas — 24 km

C'est le principe de Free Velo'V ! Un dispositif de prêt de vélo pour les étudiants dans la Métropole de Lyon. Un coup de pouce pour se dépenser... sans rien dépenser !

Tout le détail sur freevelov.grandlyon.com



BON PLAN
18/25 ANS
UN VÉLO GRATIS
PENDANT UN AN !

Vélo et transports en commun : le combo gagnant

Les vélos sont autorisés sur les lignes TCL :

- du **métro C**
- des **funiculaires**
- des **tramways**

Du lundi au vendredi

avant 7h, entre 9h et 16h, après 19h

Les samedis, dimanches et jours fériés

toute la journée

Pratique, non ?

En savoir + tcl.fr

Besoin d'un coup de pouce ?

La Métropole de Lyon vous propose différentes aides financières pour l'acquisition : d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo-cargo, d'un vélo classique reconditionné, d'un vélo pliant ou encore d'un handibike.

Où garer sa monture ?



Par ici pour simuler
votre aide disponible.

Rouler à vélo c'est bien, mais savoir où stationner son vélo pendant sa journée de travail, ses courses, le soir ou autres, c'est mieux !

- **25 000 arceaux** de stationnement déjà accessibles aujourd'hui.
 - **+ 1 400 places sécurisées pour les particuliers** proposées par Lyon Parc Auto.
 - **+ 750 places abritées et gratuites** dans 12 parcs relais vélos TCL, et 210 places à la nouvelle vélostation de Part-Dieu Villette.
- Condition *sine qua non* : être titulaire d'une carte Técély ou OÙRA! chargée d'un abonnement TCL actif + s'être préalablement inscrit au service.

le



Faire du vélo, ça s'apprend !

Pas toujours simple de se lancer même si on n'a plus les petites roulettes depuis longtemps. Pour apprendre à circuler plus sereinement en milieu urbain, vous pouvez bénéficier gratuitement de séances de formation avec Covélo, un accompagnement signé La Maison du Vélo Lyon.

En savoir +
covelo.maisonduvelolyon.org

**ET BIENTÔT POUR FAIRE
LE PLEIN D'INFOS,
LE PORTAIL VÉLO
DE LA MÉTROPOLÉ DE LYON**

LES SOLUTIONS DE **MOBI**

Circuler en voiture, oui, mais autrement : c'est ce que propose la famille des services de mobilité partagée. Derrière ce terme, il s'agit d'offrir au plus grand nombre l'accès à un véhicule individuel sans passer par la case achat. C'est plus écologique et plus économique !

Pour les déplacements occasionnels, les sorties et les week-ends > l'autopartage

Késako ? C'est un service de **mise à disposition de véhicules à destination de tous**, sur inscription préalable auprès de l'opérateur qui gère la flotte partagée. Les véhicules sont disponibles 24h sur 24 en libre-service, **soit sur des stations** (emplacement réservé), **soit directement sur l'espace public** (on parle de « foisonnement » ou « free-floating »).

Un déplacement occasionnel en vue ? Vous avez le choix entre 8 services labellisés sur la Métropole de Lyon :

- Citiz et Getaround pour les services d'autopartage avec stations,
- Yea!, Leo&Go, Zity, Shaary, Leasys Go et Bolt Drive pour les services d'autopartage en free-floating.



© Métropole de Lyon / Thierry FOURNIER

Besoin d'une citadine, d'une familiale, d'un vélo-cargo, d'un véhicule 7 à 9 places, d'un véhicule PMR ou encore d'un petit utilitaire ? Vous trouverez votre bonheur dans les gammes proposées par ces opérateurs.

Côté porte-monnaie, aucune surprise : le paiement se fait à l'usage (tarif à la minute, à l'heure ou à la journée, complément kilométrique). Le service LPA-Citiz propose un abonnement mensuel qui donne accès à des tarifs plus attractifs.

En lien avec la ZFE, l'autopartage va fortement se développer dans les prochaines années. Le cap des 1 000 véhicules doit être franchi fin 2022, plusieurs centaines d'autres sont en attente de déploiement.

Retrouvez l'ensemble des services d'autopartage sur [Onlymoov.fr](https://onlymoov.fr).

**LA MOBILITÉ PARTAGÉE :
OU COMMENT PROFITER DES
ATOUS DE LA VOITURE SANS
SUBIR SES CONTRAINTES**

LITÉ PARTAGÉE

Pour les trajets récurrents vers le travail ou les études, pour les sorties planifiées ou en spontané • le covoiturage

Que ce soit pour aller travailler ou pour sortir, **ayez le réflexe En covoit' Grand Lyon**. Opérationnelle depuis 2009 et sans cesse améliorée, cette plateforme numérique vous permet :

- ▶ de repérer, grâce à la localisation, s'il y a un conducteur ou un passager à proximité (pratique et rapide !),
- ▶ de planifier également ses trajets à l'avance pour des trajets réguliers.

L'application est téléchargeable sur l'App Store et Google Play.

Pour favoriser la pratique du covoiturage, la Métropole de Lyon a également mis en service des voies réservées au covoiturage sur les axes M6 et M7, 7j/7 et 24h/24¹.

- ▶ **Sur la M6**, au nord, entre l'échangeur de La Garde (Dardilly, sortie n°33) et celui du Valvert (Tassin-la-Demi-Lune, sortie n°36),
- ▶ **Sur la M7**, au sud, entre l'A450 et le Musée des Confluences.

Peuvent les emprunter :

- les véhicules **transportant au moins 2 occupants**,
ou
- les véhicules **Crit'Air 0**,
ou
- les **véhicules autorisés** (sapeurs-pompiers, police, taxis...).

Notez qu'il existe en plus des arrêts Covoit' Minute sur le réseau secondaire pour faciliter la prise en charge de passagers vers ces voies réservées, et une gare adaptée à toutes les formes de covoiturage pour les rendez-vous au centre de Lyon (quai Gailleton). Ailleurs dans la métropole, **près de 80 aires permettent de stationner un véhicule et de faciliter les rendez-vous passager-conducteur**. La Métropole de Lyon travaille à harmoniser l'ensemble de ces aménagements et à renforcer leur visibilité.



Chaque véhicule d'autopartage remplace entre 5 et 10 voitures particulières, et libère entre 4 et 9 places de stationnement. De l'espace gagné pour d'autres usages : stationnements sécurisés vélos, espaces verts, terrasses...

TAXIS

Taxis : pensez-y aussi !

Bien que plus coûteux que l'autopartage et le covoiturage, le taxi est une solution pratique, confortable et rapide pour certains déplacements occasionnels.

Dans la Métropole de Lyon, les taxis sont aussi concernés par la réglementation ZFE. Peu à peu, les véhicules évoluent en faveur de motorisations plus propres, en particulier de l'électrique. Pensez à choisir ces véhicules vertueux au moment de commander votre taxi !



En savoir +
en flashant le QR-Code

1 - Hors besoin d'ouverture à la circulation globale, en cas d'accident par exemple.

LA SOLUTION DE LA MARCHÉ À PIED

Il ne s'agirait pas d'oublier ce mode actif privilégié pour les courtes distances au quotidien, et très souvent en complément des autres modes. La Métropole de Lyon l'intègre totalement dans sa politique d'aménagement.

Marcher, c'est bon pour la santé, le porte-monnaie et l'environnement ! La marche à pied reste majoritaire pour les déplacements de courte distance, du moins au sein de certaines communes densément peuplées (Lyon, Villeurbanne, mais aussi Bron, Oullins ou encore Vaulx-en-Velin). Elle pourrait l'être bien plus encore si l'aménagement de l'espace public lui était plus favorable. Hélas, c'est encore loin d'être le cas dans une agglomération marquée par des décennies de priorité aux voitures en circulation et en stationnement.

Pour remédier à cet héritage, de nombreux aménagements ont déjà été réalisés par la Métropole et les communes : création, élargissement ou abaissement de trottoirs, plateaux traversants et nouvelles traversées piétonnes, aménagements aux abords d'établissements scolaires, limitation de la vitesse routière à 30 km/heure... La dynamique doit gagner encore en ambition.

**UNE STRATÉGIE PIÉTONNE
POUR RENDRE
LA MÉTROPOLE MARCHABLE
AU QUOTIDIEN**



© Métropole de Lyon / Thierry FOURNIER

On vous laisse faire rapidement le calcul pour atteindre les 10 000 pas journaliers recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). C'est parti donc pour 6 à 7 km quotidiens, soit entre 1h12 et 1h24 d'effort.

Entre amener les enfants à l'école, aller chercher le pain, bouger durant la pause de midi, combiner marche et réseau TCL, on peut s'en approcher non ?

**1 KM =
1 500 PAS =
12 MINUTES**



Avec la carte *Ma ville à pied*, repérez en coup d'œil les temps de trajets moyens entre les lieux emblématiques de Lyon et Villeurbanne.



LA MARCHÉ ET LA SANTÉ

90 minutes



chassent les **pensées dépressives**.

40 minutes



réduisent les **risques cardiovasculaires**.

30 minutes



aident à **perdre du poids** (si marche rapide !).

15 minutes



diminuent le **taux de sucre dans le sang**.

5 > 10 minutes



encouragent la **créativité**.

5 minutes



améliorent l'**humeur**.

3 minutes



diminuent la **pression artérielle**.

Un Plan Piéton de 25 millions d'€

En 2022, la Métropole de Lyon donne un sérieux coup d'accélérateur à sa politique en faveur des piétons, en la dotant d'une enveloppe de 25 millions d'euros. Le plan prévoit la réparation et l'amélioration des trottoirs existants à hauteur de 10 millions d'euros, ainsi que des aménagements nouveaux en réponse aux principaux freins à la pratique de la marche à pied.

- Sécurisation et apaisement des accès aux collèges, pour favoriser l'autonomie des enfants.
- Création de trottoirs pour ouvrir de nouveaux itinéraires aux piétons (en particulier dans les communes de 2^e couronne).
- Aménagement d'un aménagement piéton d'envergure entre Part-Dieu et Bellecour pour crédibiliser la marche sur des distances plus longues.
- Mise en place de haltes piétonnes ombragées pour faciliter les pauses et susciter de la convivialité.

Ces actions permettront à la fois de conforter la marche là où elle est déjà pratiquée mais également de la rendre possible et crédible là où la voiture reste très majoritaire.

Au-delà des projets d'aménagement, la Métropole travaille à la sensibilisation aux bienfaits de la marche, avec par exemple la mise en place de pédibus et de plans de mobilité scolaire auprès de collèges pilotes.

PARTICULIERS

LES AIDES AU CHANGEMENT DE VÉHICULES & LES DÉROGATIONS

Pour accompagner les propriétaires de véhicules Crit'Air 5 ou non classés résidant ou travaillant dans le périmètre de la ZFE, la Métropole de Lyon a prévu des moyens importants : 4,6 M€ d'aides financières, mais aussi un temps d'adaptation supplémentaire pour les personnes et familles qui en ont besoin (dérogations).

Êtes-vous éligible aux aides financières de la Métropole ?

Pour cela, vous devez réunir les conditions suivantes :

- 1** Être détenteur d'un véhicule léger ou d'un deux-roues motorisés Crit'Air 5 ou non classé, que vous souhaitez mettre à la casse.
- 2** Habiter au sein de la ZFE, ou venir y travailler tout en résidant sur le territoire métropolitain.
- 3** Avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur à 19 600€.

Un revenu fiscal de référence par part de 19 600€, c'est un revenu mensuel imposable de :

 1 814 € pour une personne seule	 2 268 € pour une famille monoparentale avec un enfant	 2 722 € pour une famille monoparentale avec deux enfants	 4 537 € pour un couple avec un enfant
--	--	---	--

Bon à savoir

Pour mettre votre véhicule à la casse, vous devez impérativement l'amener dans un centre agréé (VHU, véhicule hors d'usage). Un certificat de destruction vous sera remis. Vous n'avez rien à payer pour l'obtenir, ce document est gratuit.

Attention

Votre demande de subvention doit être déposée **AVANT** l'achat de votre nouveau véhicule, sans quoi votre demande ne sera pas éligible.

Montant des aides financières

Coup d'œil sur les différents coups de pouce possibles, en fonction de votre situation et du type de véhicule souhaité.

Ces aides financières sont valables à la fois pour :

- l'achat, la location longue durée supérieure ou égale à 24 mois et la location avec option d'achat;
- un véhicule neuf comme un véhicule d'occasion.

Aides proposées par la Métropole de Lyon contre mise à la casse d'un véhicule (léger ou deux/trois roues motorisés) Crit'Air 5 ou non classé, ou pour le rétrofit d'un véhicule thermique Crit'Air 5 et NC	Particuliers (revenu fiscal de référence par part)		
	≤ 6 300 €	> 6 300 € et ≤ 13 489 €	> 13 489 € et ≤ 19 600 €
Voiture électrique - Prix < 60 000 € TTC - CO ₂ ≤ 20 g/km	2 000 €	1 500 €	1 000 €
Voiture hybride non-rechargeable - Prix < 60 000 € TTC - CO ₂ ≤ 109 g/km NEDC ou 137g/km WLTP	2 000 €	1 500 €	1 000 €
Voiture essence (hors hybride rechargeable) - Crit'Air 1 - CO ₂ ≤ 109 g/km NEDC ou 137g/km WLTP	2 000 €	1 500 €	1 000 €
Deux-roues, tricycle ou quadricycle électrique (hors trottinettes) - Puissance max ≤ 5 KW - Pas de batterie au plomb	500 €	500 €	500 €
Vélo à assistance électrique - Puissance max ≤ 0,25 KW - Pas de batterie au plomb	500 €	500 €	500 €
Vélos « familiaux » (cargos/triporteurs/ longtails, etc.) à assistance électrique ou mécanique	2 000 €	1 500 €	1 000 €
Rétrofit d'un véhicule thermique Crit'Air 5 et non classé vers un moteur électrique	2 000 €		

Le rétrofit, c'est quoi ?

C'est redonner une seconde jeunesse à votre voiture thermique (essence ou diesel) en la transformant en une voiture électrique ! En ligne de mire : diminuer ses émissions de polluants. Rassurez-vous, cette pratique est totalement légale et a même le vent en poupe.

Si vous êtes attaché à votre auto, et que celle-ci a plus de 5 ans, c'est la solution qu'il vous faut.

Bien sûr, assurez-vous de passer par un professionnel agréé et habilité par les fabricants de kits de rétrofit. À la clé, votre vignette Crit'Air 0 et l'accès à la ZFE de la Métropole de Lyon !

L'Agence des Mobilités pourra vous aider à trouver un professionnel.

LES AIDES AU CHANGEMENT DE VÉHICULES & LES DÉROGATIONS

Cumuler les aides de la Métropole et aides de l'État, c'est possible !

Ces aides pour l'acquisition
de véhicules propres sont les suivantes :

Le bonus écologique



Pour l'achat d'un véhicule électrique
ou hydrogène neuf : voiture, camionnette,
scooter, moto, quadricycle à moteur,
vélo-cargo à assistance électrique.



Pour l'achat d'un véhicule électrique
d'occasion (voiture ou camionnette).

La prime à la conversion



Pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion
à faibles émissions (Crit'Air 0 et 1),
en échange de la mise à la casse
d'un véhicule Crit'Air 3, 4, 5 ou non classé.



Également ouverte aux opérations
de retrofit électrique.

La surprime ZFE



Complément conditionné à l'attribution
préalable d'une aide par la Métropole de Lyon.



Montant maximum de 1 000 € si le bénéficiaire
réside ou travaille dans la ZFE.



Pour connaître en détail
les critères et montants
des aides de l'État

Exemples¹ :

Virginie et Pierre (42 et 46 ans, 2 enfants) renouvellent leur Peugeot 307 diesel Crit'Air 4 pour une familiale électrique neuve de type Opel Corsa-e (26 633 €). Ils résident à Lyon (4^e arrondissement) dans le périmètre de la ZFE.

Revenu fiscal de référence/part
entre 13 489 et < 19 600 €

Aide Métropole 1 000 €

Bonus écologique 6 000 €

Prime à la conversion 2 500 €

Surprime ZFE 1 000 €

▶ **Total d'aides cumulées possibles 10 500 €**

▶ **Reste à charge 16 133 €**

Imène (35 ans, 1 enfant) renouvelle sa Renault Twingo essence Crit'Air 3 contre une Toyota Yaris hybride d'occasion (8 800 €). Elle habite Craponne mais travaille à Caluire dans le périmètre de la ZFE.

Revenu fiscal de référence/part entre 6 400 et < 13 489 €

Aide Métropole 1 500 €

Bonus écologique 1 000 €

Prime à la conversion 2 500 €

Surprime ZFE 1 000 €

▶ **Total d'aides cumulées possibles 6 000 €**

▶ **Reste à charge 2 800 €**

Evan (52 ans) renouvelle son Audi 80 Crit'Air 5 par un scooter électrique Brumaire neuf (3 390 €) d'une puissance du moteur de 3,1 KW. Il habite Saint-Fons et travaille à Villeurbanne dans le périmètre de la ZFE.

Revenu fiscal de référence/part < 13 489 €

Aide Métropole 500 €

Bonus écologique 750 €

Prime à la conversion 1 100 €

Surprime ZFE 500 €

▶ **Total d'aides cumulées possibles 2 850 €**

▶ **Reste à charge 540 €**

Véra (21 ans) souhaite se séparer de la Citroën Saxo diesel Crit'Air 5 que sa grand-mère lui a cédée il y a plus d'un an, pour acheter un vélo à assistance électrique neuf (2 600 €). Elle réside à Lyon (7^e arrondissement) dans le périmètre de la ZFE.

Revenu fiscal de référence/part < 6 300 €

Aide Métropole 500 €

Bonus écologique 400 €

Prime à la conversion 1 040 €

Surprime ZFE 500 €

▶ **Total d'aides cumulées possibles 2 440 €**

▶ **Reste à charge 160 €**

Bon à savoir

Si vous ne pouvez obtenir de crédit par un organisme bancaire classique pour l'achat ou la location d'un véhicule peu polluant, l'État met en place une offre de microcrédit en complément du bonus écologique et de la prime à la conversion. De plus, le test d'un prêt à taux zéro est annoncé pour 2023.

Avez-vous le droit à une dérogation ?

Vous pouvez continuer à circuler dans la ZFE avec un véhicule Crit'Air 5 ou non classé, si vous répondez à L'UNE de ces situations :

Dérogation permanente

- Vous êtes détenteur d'une carte « mobilité inclusion ».
- ou**
- Vous êtes détenteur d'un véhicule de collection.
- ou**
- Vous êtes détenteur d'un véhicule appartenant à une association d'intérêt général.

Dérogation valable 6 mois non-renouvelable

- Vous avez commandé un nouveau véhicule mais les délais de livraison sont plus longs que prévu.

Dérogation jusqu'au 31 décembre 2023

- Vous habitez ou travaillez au sein de la ZFE et votre revenu fiscal de référence est inférieur à 19600 €.
- Vous êtes un « petit rouleur » et utilisez votre voiture très ponctuellement (départ en vacances, rendez-vous médical...) : 52 passages autorisés d'ici à fin 2023.

Une fois votre demande de dérogation instruite, la Métropole de Lyon vous fera parvenir une vignette à apposer sur votre pare-brise de façon à ce qu'elle soit bien visible en cas de contrôle.



Pour votre demande d'aide, de dérogation et de conseils rendez-vous sur le site

toodego.com/zfe



1 - Sur la base du montant des aides définies par l'État en vigueur en septembre 2022.

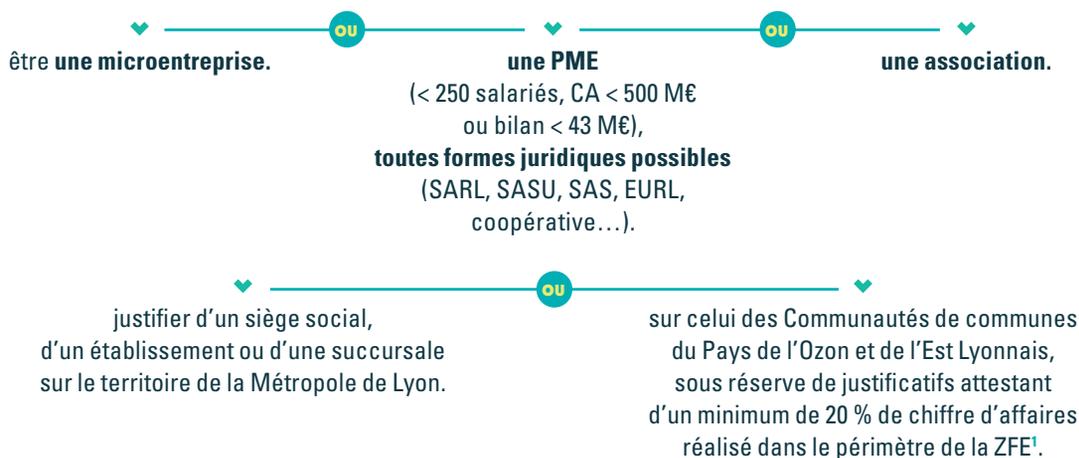
PROFESSIONNELS

LES AIDES AU CHANGEMENT DE VÉHICULES & LES DÉROGATIONS

Changer un ou plusieurs véhicules représente un investissement important pour une entreprise. Ainsi, la Métropole de Lyon a imaginé avec les acteurs économiques du territoire différents dispositifs pour vous accompagner dans le renouvellement de votre flotte vers des véhicules moins polluants et vous permettre de prendre le temps de bien vous équiper.

Êtes-vous éligible aux aides financières de la Métropole ?

Pour cela, vous devez réunir les conditions suivantes :



Attention
Votre demande d'aide doit être déposée impérativement **AVANT** toute nouvelle acquisition, sans quoi elle ne sera pas éligible.

Quelles aides pour le changement de votre/vos véhicule(s) pro(s) ?

**La Métropole de Lyon propose des aides pour accompagner les professionnels dans leur transition.
Pour convertir votre flotte de véhicules anciens vers des modèles résolument plus propres !**

Ces aides financières sont valables à la fois pour :

- l'achat, la location longue durée et la location avec option d'achat > 36 mois ;
- des véhicules neufs comme d'occasion ;
- des véhicules électriques, au gaz naturel / biogaz, à hydrogène, ainsi que pour des vélo-cargos mécaniques ou à assistance électrique.

Neuf ou occasion	100 %	100 %	100 %
	GNV - GNL	électrique	hydrogène
Poids Lourds > 3,5T	10 000 €	10 000 €	13 000 €
Véhicules utilitaires légers < 3,5 t	5 000 €	5 000 €	8 000 €
Majoration - Mise au rebut d'un véhicule	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Rétrofit			
- Poids Lourds > 3,5T	6 000 €	6 000 €	-
- Véhicules utilitaires légers < 3,5 T	3 000 €	3 000 €	-
Contrat vert (= Approvisionnement en gaz ou électricité d'origine renouvelable)	1 000 €	1 000 €	-

Cycle ou remorque	Mécanique	À assistance électrique
Vélo-cargo (2,3,4 roues) ou remorque <i>(dans la limite de 60 % du coût d'achat TTC)</i>	1 000 €	3 000 €

Ça marche aussi pour le rétrofit !

Le rétrofit, c'est redonner une seconde jeunesse à un véhicule thermique (essence ou diesel) en le transformant en un véhicule électrique ou roulant au GNV/GNL !

La Métropole de Lyon accorde :

6 000 € pour le rétrofit des poids lourds > 3,5 t
3 000 € pour le rétrofit des véhicules utilitaires légers < 3,5 t

Ces aides financières sont valables dans la limite de :

- **6** véhicules pour les professionnels situés dans le périmètre de la ZFE.
 - **3** véhicules pour les professionnels situés dans la métropole (en dehors de la ZFE).
 - **1** véhicule pour les professionnels situés dans les Communautés de communes du Pays de l'Ozon et de l'Est Lyonnais.
- Cette aide ne pourra pas concerner l'achat d'un vélo-cargo.

Le bénéficiaire s'engage à ne pas céder son (ses) véhicule(s) subventionné(s) pour une durée minimum de 3 ans, et à l'(les) utiliser dans le cadre de son activité sur le territoire de la Métropole.

- 1** - Attestation sur l'honneur signée par un expert-comptable ou un commissaire au compte faisant foi.

LES AIDES AU CHANGEMENT DE VÉHICULES & LES DÉROGATIONS

Cumuler les aides de la Métropole et celles de l'État, c'est possible !

**Ces aides pour l'acquisition
de véhicules propres sont les suivantes :**

Le bonus écologique



Pour l'achat ou la location de + 2 ans
de tout véhicule électrique ou hydrogène neuf :
voiture, camionnette, scooter, moto,
quadricycle à moteur, vélo-cargo à assistance électrique.

*Jusqu'à 7 000 € pour un véhicule utilitaire léger
Jusqu'à 50 000 € pour un poids lourd*

La prime à la conversion



Pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion
à faibles émissions (Crit'Air 0 et 1),
en échange de la mise à la casse d'un véhicule
de type VUL (CTTE/ PTAC <3,5T),
Crit'Air 3, 4, 5 ou non classé.



Également ouverte
aux opérations de rétrofit.

*Jusqu'à 3 000 € pour un véhicule thermique
et jusqu'à 9 000 € un véhicule
électrique ou hybride rechargeable*

La surprime ZFE



Majoration de 1 000 € pour les bénéficiaires
situés dans le périmètre ZFE
(versement complémentaire aux 1 000 €
de la prime Métropole,
selon les mêmes critères d'attribution).



Pour connaître en détail
les critères et montants
des aides de l'État

les



- **Majoration de 1 000 €** en cas de mise à la casse d'un véhicule pour les bénéficiaires situés dans le périmètre ZFE pour l'achat d'un utilitaire ou poids lourd électrique, GNV/GNL ou hydrogène.
- **Aide supplémentaire de 1 000 €** si le bénéficiaire souscrit un « contrat vert » (gaz ou électricité d'origine renouvelable) pendant 24 mois minimum, ou s'il s'approvisionne à partir de ses propres sites de production.

Exemples¹ :

Antoine, plombier à Vénissieux, se sépare de sa fourgonnette Citroën Berlingo diesel de Crit'Air 4 pour acquérir un ë-Berlingo Electric neuf (30 500 € HT).

Aide Métropole 5 000 €
Majoration mise au rebut 1 000 €
Bonus écologique 4 000 €
Prime à la conversion 5 000 €
Surprime ZFE 1 000 €

- **Total d'aides cumulées possibles 16 000 €**
- **Reste à charge 14 500 € HT**

Laurette, dirigeante d'une société de transport à Corbas, investit dans un poids lourd Scania neuf (300 000 € HT)

Aide Métropole 13 000 €
Bonus écologique 50 000 €

- **Total d'aides cumulées possibles 63 000 €**
- **Reste à charge 237 000 € HT**

Louise, fleuriste à Lyon, opte pour un vélo-cargo Babboe Carve mountain neuf, pour ses livraisons de proximité (4 540 € HT).

Aide Métropole 2 180 €
Bonus écologique 1 000 €

- **Total d'aides cumulées possibles 3 180 €**
- **Reste à charge : 1 360 € HT**

Astuce

Le montant du bonus écologique peut vous être avancé par le vendeur ou le loueur du véhicule, au moment de son acquisition ou de sa location.

Les dérogations

Quels véhicules sont concernés ?

Métier ou usage spécifique, véhicule très technique, modèles de véhicules plus propres encore inexistant sur le marché : dans des cas bien précis, les professionnels sont autorisés à circuler dans la ZFE de la Métropole de Lyon.

Dérogations permanentes automatiques

- ▶ Véhicules d'intérêt général prioritaires
- ▶ Véhicules du ministère de la Défense
- ▶ Véhicules utilisés par les personnes handicapées
- ▶ Véhicules automoteurs spécialisés (VASP)
- ▶ Véhicules de la sécurité civile
- ▶ Véhicules convois exceptionnels
- ▶ Véhicules d'associations reconnues d'utilité publique

Dérogations temporaires de 3 ans

- ▶ Véhicules frigorifiques (FG TD)
- ▶ Bétonnières (CAM BETON)
- ▶ Camions et camionnettes benne (CAM BENNE, CTTE BENNE)
- ▶ Camions et camionnettes benne amovible (CAM BEN AMO, CTTE BEN AMO)
- ▶ Camions et camionnettes porte-engins (CAM PTE ENG, CTTE PTE ENG)
- ▶ Camions et camionnettes citerne à eau (CAM CIT EAU, CTTE, CIT EAU)



Attention

Même si votre utilitaire léger ou poids lourd bénéficie d'une dérogation, il doit être obligatoirement muni d'une vignette Crit'Air (hormis les véhicules non classés) à afficher de façon bien visible derrière le pare-brise.

Dérogations de 12 mois non renouvelables

- ▶ Véhicules d'entreprise pouvant justifier de l'achat de véhicules autorisés avec un délai de livraison important

Dérogations à caractère temporaire étudiées individuellement

- ▶ Véhicules utilisés dans le cadre d'une manifestation exceptionnelle
- ▶ Véhicules utilisés dans le cadre de tournages
- ▶ Véhicules utilisés par les entreprises en état de cessation de paiements
- ▶ Véhicules d'entreprise pouvant justifier de l'achat de véhicules autorisés avec un délai de livraison important
- ▶ Véhicules affectés à un service public, dans le cadre d'interventions ponctuelles
- ▶ Véhicules d'approvisionnement des marchés
- ▶ Véhicules d'approvisionnement AMAP / circuits courts
- ▶ Camions citernes (CIT et CARB) autres que les citernes à eau
- ▶ Véhicules de particuliers N1 et CTTE de Crit'Air 3 ou plus, non utilisés pour des besoins professionnels

Mode d'emploi

Dérogations permanentes

▼
Aucune démarche à effectuer.

Dérogations pour une période de 3 ans

▼
Initialement jusqu'au 31/12/2022, prolongement possible jusqu'au 31/12/2025 si demande effectuée via Toodego avant le 1^{er} janvier 2023.

Dérogations à caractère temporaire étudiées individuellement

▼
Demande de dérogation impérative auprès de la Métropole pour chaque véhicule concerné.

▼
Dérogation individuelle temporaire de 12 mois maximum, renouvelable 1 fois jusqu'au 31/12/2023 maximum.

Dérogations de 12 mois non renouvelables

▼
Demande obligatoire.



Pour gagner du temps, déposez l'ensemble de votre dossier complet par voie électronique

Pour votre demande d'aide, de dérogation et de conseils rendez-vous sur le site

toodego.com/zfe

1 - Sur la base du montant des aides de l'État à septembre 2022.



Site internet de la ZFE

zfe.grandlyon.com



Pour votre demande d'aide, de dérogation
et de conseils
rendez-vous sur le site
toodego.com/zfe



À partir du 8 septembre 2022 à
l'Agence des Mobilités
120, rue Masséna 69006 Lyon

Du lundi au vendredi : 9h > 12h30 et 14h > 17h30
Fermeture au public le mardi matin.



Centre de contact
04 78 63 40 00
9h > 12h et 13h30 > 16h



Pour toutes questions,
écrivez-nous à l'adresse suivante :
agencedesmobilités@grandlyon.com

Des lendemains qui respirent

MÉTROPOLE

GRAND LYON